

N° 2017.22.05.129

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;
Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;
Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;
Considérant les travaux d'extension de réseau d'assainissement des eaux usées pour la desserte immobilière impasse Fleurette à Carbon-Blanc et chemin Belloc à Bassens, réalisés par les entreprises EXEO TP et leurs sous traitants, SUEZ OSIS RV et HYDROLOG, pour le compte de Bordeaux Métropole ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Du 29 mai au 28 juillet 2017, les entreprises EXEO TP et leurs sous traitants, SUEZ OSIS RV et HYDROLOG sont autorisées à effectuer les travaux d'extension de réseau d'assainissement des eaux usées pour la desserte immobilière impasse Fleurette à Carbon-Blanc et chemin Belloc à Bassens.

ARTICLE 2 : L'impasse Fleurette à Carbon-Blanc et le chemin Belloc à Bassens seront barrés au droit des travaux. Une déviation sera mise en place par la rue de la Mouline, l'avenue Lafontaine et la rue des Vergers.

ARTICLE 3 : L'accès aux riverains et au secours sera maintenu.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par les soins des entreprises EXEO TP et leurs sous traitants, SUEZ OSIS RV et HYDROLOG conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLES :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- les entreprises EXEO TP et leurs sous traitants, SUEZ OSIS RV et HYDROLOG

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bassens, le 22 mai 2017

Le Maire



Jean-Pierre TURON

Fait à CARBON-BLANC, le 22 mai 2017

P°/ Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.